

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'ARMÉE CANADIENNE D'APRÈS-GUERRE

1. Quelles sont les conditions exigées par le ministère de la Défense nationale au sujet de l'engagement dans l'armée projetée du Canada pour l'après-guerre?

2. Combien a-t-on rejeté, jusqu'à date, de demandes de service dans l'armée projetée pour l'après-guerre qui avaient été faites par des membres de l'armée permanente du Canada d'avant-guerre répondant aux conditions requises d'aptitude physique et ayant servi sur quelque théâtre de guerre au cours de la deuxième guerre mondiale?

3. Quelles sont, en résumé, les causes de refus des demandes mentionnées à la question 2?

4. Qui a recommandé de refuser les demandes susmentionnées?

5. Quel recours a été ou sera permis aux candidats dont il est fait mention à la question 2?

6. Le 15 mai 1946, combien d'officiers, de chacune des provinces du Canada, a) ayant servi dans la force permanente d'avant-guerre et pris du service dans un théâtre de guerre; b) ayant fait partie de la force permanente mais n'ayant pas servi dans une zone de combat; c) n'ayant pas fait partie de la force permanente d'avant-guerre et ayant pris du service dans un théâtre de guerre; d) n'ayant pas fait partie de la force permanente d'avant-guerre et n'ayant pas servi dans une zone de guerre, avaient été retenus pour servir dans l'armée d'après-guerre?

LA SITUATION OUVRIÈRE

RAPPORT DE LA FÉDÉRATION DU TRAVAIL DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. GROTE STIRLING (Yale): Le chef de l'opposition m'a prié de demander au ministre du Travail s'il déposerait le rapport publié par la fédération du travail de la Nouvelle-Zélande dont il était question dans les journaux du matin et dont un exemplaire nous est parvenu, paraît-il. Aurait-il l'obligance d'en fournir le texte aux membres de la Chambre?

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Je crois savoir qu'il n'existe à Ottawa qu'un seul exemplaire du rapport; il se trouve au haut commissariat de Nouvelle-Zélande. Le Gouvernement de ce pays, selon son ministre des Finances, l'honorable Walter Nash, a officiellement approuvé le rapport. Vu l'intérêt que suscite le document, le haut commissaire de Nouvelle-Zélande à Ottawa a bien voulu permettre la reproduction de son exemplaire du rapport. Je m'attends à en obtenir des exemplaires et je serai heureux d'en fournir à l'honorable député ainsi qu'aux autres députés que la chose intéresse.

GRÈVE DES OUVRIERS DES FABRIQUES DE BOÎTES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. A. CRUICKSHANK (Fraser-Valley): Le ministre du Travail pourrait-il nous dire

si les ouvriers syndiqués des fabriques de boîtes de Colombie-Britannique ont exprimé le désir de reprendre leur travail et, dans le cas de l'affirmative, si les exploitants ont refusé leur offre.

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Je ne sais absolument rien du renseignement que semble posséder l'honorable député; cependant, je suis constamment en contact avec Victoria et dès qu'il se produira du nouveau dans cette affaire, je me ferai un devoir d'en faire part à la Chambre.

LA HOUILLE

QUESTION SUR LA POSSIBILITÉ D'IMPORTER DE L'ANTHRACITE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. T. HACKETT (Stanstead): Le ministre de la Reconstruction et des approvisionnements me permet-il une question? Les 25 millions de tonnes de charbon qu'on a mentionnées cet après-midi comprennent-elles l'anthracite? Dans ce cas, peut-on obtenir de l'anthracite de la Grande-Bretagne, de la Belgique ou de la Russie?

Le très hon. C. D. HOWE (ministre de la Reconstruction et des approvisionnements): L'anthracite ne figure pas à ce montant. On a besoin d'environ 42 millions de tonnes au total, dont 25 millions de houille importée. On n'importe presque pas d'anthracite du Royaume-Uni ou de l'Europe. Il est impossible d'en importer. On mettra sur le marché domestique cet hiver de l'anthracite en briquettes, du coke provenant des aciéries et des succédanés qu'on pourra tirer des mines de l'Ouest et de certaines autres qualités de charbon disponibles.

M. MacNICOL: Le ministre veut-il dire 22 millions et demi de tonnes de houille grasse et 3 millions et demi de tonnes de houille sèche?

Le très hon. M. HOWE: A peu près, en ce qui regarde nos importations.

EXPLOITATION DE LA MINE DE FISH-CREEK EN ALBERTA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Le ministre de la Reconstruction et des approvisionnements a-t-il répondu à la question que je lui ai posée le mercredi 5 juin, au sujet de la houillère de Fish-Creek, en Alberta?

Le très hon. C. D. HOWE (ministre de la Reconstruction et des approvisionnements): Je m'excuse de n'y avoir pas encore répondu. J'apprends qu'on ne cherche pas à exploiter